

Encadré réservé à l'association	Nom de l'enfant :
Règlement intérieur signé :	Certificat médical : Cotisation :



## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

L'association « Loupi'eau » a le plaisir de vous annoncer la reprise des séances d'Adaptation du jeune  
Enfant au Milieu Aquatique à la piscine de Mutzig/Molsheim le :

**14 Septembre 2019**

### **Les 12 séances :**

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
14-21-28	5-12-19	9-16-23-30	7-14

L'activité s'adresse aux enfants de 4 mois révolus à 6 ans (moins de 7 ans à la date de la 1<sup>ère</sup> séance).

Nous vous informons que cette activité existe grâce à la bonne volonté de parents bénévoles qui ne sont pas voués à rester sur le long terme. En vous inscrivant vous n'achetez pas un service, vous intégrez le milieu associatif. Tous les membres de l'association sont bénévoles et changent, selon leur implication, tous les 2 à 3 ans. Afin de poursuivre cette activité qui est reconnue dans le monde de l'enfance, nous accueillons toutes les bonnes volontés acceptant de libérer un peu de leur temps pour se joindre à l'équipe et pérenniser cette association âgée de plus de 20 ans.

Votre inscription sera prise en compte dans la limite des places disponibles.

La confirmation d'inscription est envoyée dans le courant de la semaine précédant la première séance de chaque saison sur le mail du parent destinataire des courriers. Il y sera aussi indiqué les dates et le créneau horaire des séances. La carte d'adhérent sera à retirer directement en salle détente le jour de la première séance. Tout dossier non retenu sera retourné dans les meilleurs délais, avec un courrier explicatif.

### **PIECES A RETOURNER**

- La fiche de renseignement dûment remplie.
- Le coupon d'acceptation du Règlement Intérieur, signé.
- Un certificat médical pour chaque enfant indiquant qu'ils ne présentent "aucune contre-indication à une activité aquatique. Ce certificat médical doit avoir moins de 3 mois à date de la première séance.
- **Une photocopie du carnet de vaccination**
- Votre autorisation de reproduction et de représentation des photographies et films.
- Votre règlement par chèque (uniquement) :

**113 € pour 1 enfant**

**161 € pour 2 enfants**

**209 € pour 3 enfants**

**257 € pour 4 enfants**

**ATTENTION : Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une inscription ferme.**

### **RETOUR DU DOSSIER**

Merci de nous renvoyer votre dossier complet à l'adresse postale suivante :

Association Loupi'eau

Piscine de Mutzig,

8, route des loisirs

**67190 Mutzig**

ASSOCIATION LOUP'EAU – Piscine de Mutzig – 8 route des loisirs – 67190 MUTZIG

Tél : 06.52.98.27.60 – [secretariat@loupieau.fr](mailto:secretariat@loupieau.fr) Association de droit local enregistrés au Tribunal de Molsheim au volume XXXIV-063

– SIRET : 815 127 568 00013 – APE : 9312Z

Encadré réservé à l'association	Nom de l'enfant :
Règlement intérieur signé :	Certificat médical : Cotisation :



# Fiche de renseignements

Les informations communiquées sont confidentielles et ne seront transmises à aucun organisme ou entreprise. Merci de vous assurer de la lisibilité des données

## Famille

**Parent 1 :**             Madame             Monsieur

Nom, Prénom : .....

Téléphone : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Email : .....

**Parent 2 :**             Madame             Monsieur

Nom, Prénom : .....

Téléphone : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Email : .....

**Veillez cocher le parent destinataire des courriers et préciser :**

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : .....

L'un des parents craint-il l'eau ? Oui  Non  Si oui lequel ? : .....

Seriez-vous prêt(e)s à vous investir au sein de l'association (même quelques heures) ? oui  non

Comment nous avez-vous connu ? ami(e)s  famille  piscine  affiche

site internet  facebook  autre

## Enfants (pour rappel : 1 enfant = 1 ou 2 adultes accompagnateur(s))

**Enfant 1 :**

Nom, Prénom : .....

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de Naissance : .....

**Enfant 2 :**

Nom, Prénom : .....

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de Naissance : .....

**Enfant 3 :**

Nom, Prénom : .....

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de Naissance : .....

**Enfant 4 :**

Nom, Prénom : .....

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de Naissance : .....

Souhaitez-vous nous transmettre des informations particulières sur votre ou vos enfants ?

.....

.....

Allergies alimentaires : .....

.....

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

Encadré réservé à l'association	Nom de l'enfant :
Règlement intérieur signé :	Certificat médical : Cotisation :



# Règlement intérieur et autorisations photos / vidéos

A nous renvoyer avec votre feuille de renseignement

Nous, soussignés :

parent 1 : .....

parent 2 : .....

demeurant à : .....

parents de (mettre l'ensemble des noms et prénoms des enfants) :

.....  
 .....  
 .....

**déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur et nous engageons à le respecter.**

**autorisons** L'association Loupi'eau à nous photographier ou nous filmer, nous et notre (nos) enfants(s), pour nous permettre d'avoir des photos ou films de l'activité « bébés nageurs » (celle-ci seront en ligne sur un serveur privé, le lien vous sera communiqué par mail).  
 **n'autorisons pas**

**autorisons** l'association Loupi'eau à reproduire la (les) photo(s) ou film(s) pour promouvoir l'activité « bébés nageurs » (posters, affiches, films, expositions, publications...).  
 **n'autorisons pas**

**autorisons** l'association Loupi'eau à exposer la(es) photo(s), une partie du film sur le site internet de l'association.  
 **n'autorisons pas**

Fait le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à .....

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

Encadré réservé à l'association	Nom de l'enfant :
Règlement intérieur signé :	Certificat médical : Cotisation :

# Règlement intérieur

L'association LOUPI'EAU a pour objet l'adaptation du jeune enfant au milieu aquatique et toutes activités de loisirs concernant l'enfant et la famille. Le concept de l'activité n'est pas de lui apprendre à nager ou de lui faire suivre une progression sportive quelconque, mais de lui faire découvrir le milieu aquatique afin qu'il y soit à l'aise. L'activité est ouverte aux enfants âgés de 4 mois à 6 ans révolus (moins de 7 ans à la date de la 1<sup>ère</sup> séance).

## 1. Règlement intérieur de la piscine

Le règlement intérieur des Loupi'eau ne supplante en aucun cas le règlement intérieur de la piscine qui reste applicable dans l'enceinte de l'établissement. L'adhésion à l'association sous-entend l'acceptation pleine et entière de ces dispositions. Par conséquent :

- **il est interdit de courir et de manger au bord du bassin**
- **il est interdit de prendre des photos avec des appareils photo autres que ceux de l'association**
- **les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés dans l'eau**
- **les caleçons de bain et vêtements assimilés sont interdits dans l'eau**
- **il est interdit de venir au bord du bassin en habit de ville :**
- **l'accès au bassin n'est possible que pour les gens en maillot de bain ou short au-dessus du genou.**

## 2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'activité comprennent :

- La cotisation annuelle de la famille à l'association
- Les assurances annuelles individuelles des enfants inscrits à l'activité
- Les frais d'activité pour la saison en cours

La cotisation annuelle à l'association et les assurances démarrent le 1<sup>er</sup> septembre pour se finir le 31 août de l'année civile suivante. Les frais d'inscription ne peuvent être fractionnés et sont à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription.

## 3. Saisons

L'activité est répartie sur 2 saisons indépendantes de 12 séances.

- Saison 1 : de septembre à décembre
- Saison 2 : de mars à juin.

## 4. Inscription

La demande d'inscription sera prise en compte à date de la réception de la dernière pièce demandée sur le dossier d'inscription. Les inscriptions complètes seront attribuées dans la limite des places disponibles. La confirmation d'inscription est envoyée dans le courant de la semaine précédant la première séance de chaque saison sur le mail du parent destinataire des courriers. Il y sera aussi indiqué les dates et le créneau horaire des séances. La carte d'adhérent sera à retirer directement en salle détente le jour de la première séance.

## 5. Créneaux

**Le respect des créneaux est demandé pour le bon déroulement des séances et la bonne gestion de l'affluence dans les vestiaires.**

Encadré réservé à l'association	Nom de l'enfant :
Règlement intérieur signé :	Certificat médical : Cotisation :

## 6. Accès aux vestiaires

La présentation de la carte d'adhérent à l'accueil de la piscine est obligatoire pour accéder aux vestiaires. Ces derniers sont accessibles au plus tôt 15 minutes avant la séance. Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est fortement déconseillé d'y emmener des objets de valeur et l'association ne pourra pas être tenue responsable d'une perte ou d'un vol.

## 7. Accès au Bassin

Seuls les animateurs peuvent donner le droit d'accès aux bassins. De même, l'accès au bassin n'est autorisé que si parents et enfants sont aptes physiquement. Toutes les maladies infectieuses et contagieuses contre-indiquent la participation à l'activité par respect pour soi et pour les autres.

## 8. Accompagnateurs

Pour participer à une séance, il faut impérativement que chaque enfant soit accompagné par 1 adulte minimum ou 2 maximums.

## 9. Annulation de séance

Dans certains cas, il est possible qu'une séance soit annulée :

- Si la température de l'eau est insuffisante (elle sera généralement entre 30 et 32°)
- Si le maître-nageur chargé de la surveillance du bassin est absent
- Pour cause d'émission de selles ou de régurgitations importantes car il est alors nécessaire de recycler toute l'eau du bassin (Il faut prévoir 2 heures pour cette opération).

## 10. Comportement

Tout comportement agressif ou malveillant à l'encontre des autres enfants, des animateurs ou du personnel de l'établissement pourra donner lieu à une suspension temporaire ou définitive de la participation de l'enfant aux activités et ce sans contrepartie financière.

## 11. Matériel

Le matériel mis à disposition lors des séances est un bien commun. Le respecter est notre intérêt à tous.

## 12. Remboursements

Sous condition, un remboursement partiel ou total de la cotisation est possible, après accord du conseil d'administration.

Remboursement intégral :

- Annulation de l'inscription 8 jours avant la date de la première séance, sous réserve qu'aucun frais n'ai été engagé pour l'enfant (assurances...)

Remboursement partiel :

- Incompatibilité médicale (par exemple une allergie)
- Incapacité de pratiquer l'activité jusqu'à la fin de la saison. (par exemple plâtre, opération ORL...)
- Cas de force majeure (mutation professionnelle...).

Ce remboursement sera basé sur les frais d'activité et proportionnel au nombre de séances restant à effectuer à réception du certificat médical ou du justificatif professionnel.